h e d s

Haute école de santé Genève

Domaine Santé Filière Physiothérapie

Processus Physiothérapeutique 2

Se positionner dans son rôle professionnel et dans une communauté de pratique

1. Cara	actéristiques du module						
Code : S.PH.371.2001. F.23 Année académique : 23-24		Degré d'études : ⊠ B Année d'études : □ 16		Crédits ECTS : 5			
Type :	☑ Module obligatoire☑ Module dont l'échec définitif en (Bachelor et Master) à la HES-	☐ Module optionnel obligatoire ☐ Module facultatif straîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de bas de 30 du 2 juin 2020					
Organisation temporelle :		☐ Module sur 1 semestre ☐ Module sur 2 semestres		☑ Semestre d'automne☑ Semestre de printemps			
Langue pi	rincipale d'enseignement :		Allemand	☐ Anglais			
2. Prérequis							
☐ Avoir validé le/les modules ☐ Avoir suivi le/les modules ☐ Pas de prérequis ☐ Autres :							
3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés							
Références: Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). Compétences relatives aux professions de la santé. https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante fr.pdf Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan; RS 811.21; état le 1er février 2020). Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan; RS 811.212; état le 1er février 2020).							
Rôles majeurs exercés							
 ☒ Rôle d expert-e ☒ Rôle de communicateur-trice ☒ Rôle de collaborateur-trice 		☒ Rôle de leader☒ Rôle de promoteur-trice de la santé		☒ Rôle d'apprenant et de formateur-trice☐ Rôle de professionnel-le			

Rôle expert-e

• A6 Elles encouragent, dans les situations aiguës et chroniques, les adaptations du comportement moteur chez les individus et les groupes par le biais d'activités physiques adaptées et d'exercices thérapeutiques.

Rôle de communicateur-rice

- **B1** Elles utilisent une communication verbale, non verbale et tactile pour construire une relation thérapeutique de confiance et de partenariat avec les patients/clients et l'utilisent comme élément de soutien d'une intervention physiothérapeutique centrée sur la personne et tenant compte des facteurs d'influence pertinents.
- B3 Elles communiquent oralement et par écrit, pour que la personne, l'entourage, ainsi que les spécialistes concernés comprennent leur raisonnement clinique, les décisions physiothérapeutiques et les résultats de l'intervention.

Rôle de collaborateur-rice

• C2 Elles présentent les préoccupations ou problèmes de manière constructive et sont conscientes de leurs compétences et de leurs limites dans l'exercice de leur profession de physiothérapeute.

Rôle de leader

- **D1** Elles exercent et prennent des responsabilités dans les processus d'interventions physiothérapeutiques et garantissent la transmission des informations entre les différents prestataires de soins.
- D3 Elles gèrent le temps à disposition de manière efficiente et trouvent un équilibre entre les demandes des patients/clients, les besoins organisationnels et leurs ressources personnelles.

Rôle de promoteur-rice de la santé

- E1 Elles comprennent l'importance des facteurs biopsychosociaux et leur influence sur l'expérience et le vécu de la maladie et de la santé, les processus de convalescence/récupération et la prévention, et les intègrent dans le raisonnement clinique et les interventions physiothérapeutiques.
- E2 Elles déterminent l'état actuel de la littératie en santé de leur interlocuteur et adaptent leurs interventions physiothérapeutiques en tenant compte des diversités culturelles et de la capacité de compréhension de la langue
- E4 Elles utilisent des concepts spécifiques et ciblés à l'activité et au mouvement dans la prévention et la promotion de la santé ainsi que dans la réhabilitation.
- E5 Elles respectent les conditions légales, politiques et économiques de l'exercice de la physiothérapie. Elles s'engagent à une utilisation consciencieuse des ressources écologiques, financières et personnelles.

Rôle d'apprenant e et de formateur-rice

• F1 Elles mettent constamment à jour leurs connaissances pratiques, techniques, scientifiques et théoriques et les intègrent dans leur Page 1/3



h e d s

Haute école de santé Genève

pratique professionnelle. Elles encouragent les patients/clients à prendre leurs responsabilités (autonomisation) du point de vue des comportements en matière de mouvement et d'activité.

Objectifs généraux d'apprentissage

- Intégrer l'importance des composantes de l'unité dans la pratique professionnelle (Fondements et savoirs professionnels, Relation et communication, Evaluations, Mise en œuvre des interventions physiothérapeutiques, Raisonnement clinique, Recherche, Outils et innovation technologiques, Prévention-S, Santé-S,)
- Appliquer les connaissances du cadre légal, éthique et déontologique ainsi que les concepts de santé durable et digitale dans l'exercice de la physiothérapie
- Développer ses capacités d'auto-évaluation et son autonomie dans l'apprentissage
- Adapter sa communication écrite et orale à différents publics dans différentes situations/contextes
- Construire et mettre en œuvre une intervention en lien avec la promotion de la santé pour un individu ou un groupe
- Elaborer un questionnement professionnel pertinent et déterminer une méthodologie adéquate pour y répondre en se basant sur des données probantes

4.	Contenus	et formes	d'enseiar	nement et	d'apprer	ıtissaqe

Contenus selon l'unité:

- Fondements et savoirs : Éthique, déontologie et épistémologie
- Interventions : Prestations pédagogiques (pour les étudiants de 1BSC et/ou de la Haute Ecole de musique)
- Raisonnement clinique : Situation emblématique (SE) complexe à visée taxonomique, compte rendu de fin traitement
- Recherche / approche réflexive de la pratique : Statistiques descriptives, Auto-évaluation, Pratique Fondée sur les Faits (PFF)
- Préventions et ETP : Prestations pédagogiques (pour les étudiants de 1BSC et/ou de la Haute Ecole de musique)
- Santés : Santé durable et digitale
- Relation et communication : Animation, gestion de groupe, transmission (ISBAR/ISCAR)

Formes d'enseignement et d'apprentissage	_
 Enseignement à distance 	
 Enseignement présentiel interactif 	\boxtimes
Enseignement co-modal	
E-learning	
Cours pratiques	\boxtimes
Cours théoriques	$\overline{\boxtimes}$
 Pratiques simulées 	П
Travail personnel	$\overline{\boxtimes}$
Travail personnel dirigé, travaux de groupe	\square
Autres	
Autico	

Exigences de fréquentation: La présence aux cours est obligatoire (cours pratiques, raisonnement clinique, prestations pédagogiques, simulation, travaux de groupe présentiels) Toute absence doit être annoncée et compensée.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- A. Examen écrit (coefficient 2)
- B. Une évaluation individuelle des prestations pédagogiques (coefficient 1)
- C. Une évaluation individuelle de la pratique fondée sur les faits (coefficient 2), et un travail en lien avec la définition de la thématique du travail de Bachelor : mention acquis/ non acquis
- D. Un travail individuel de rédaction en lien avec la formation pratique : le compte-rendu de traitement et la réalisation du cas clinique sur moodle : mention acquis/ non acquis pour chacun des travaux.
- Période: Examen A, semaine 26 de l'année civile 2024, B, C, D en cours de module (S1 et S2)

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (A) et (B) et (C) ci-dessus, et en tenant compte des coefficients. Les travaux à rendre (C, D) s'apprécient par acquis/non acquis. Si le travail C est non acquis il impute -0.2 à la note C . Si D est non acquis il entraine - 0.2 à la moyenne du module. Toute note inférieure à 3 ou travail non remis entraîne l'insuffisance du module. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition	
Remédiation	
☐ Remédiation possible en cas de note Fx au module	☐ Pas de remédiation

Page 2/3



Haute école de santé Genève

- Modalités :
 - si le module est évalué FX, toutes les parties dont les notes sont inférieures à 4.0 seront remédiées.
- Période :
 - semaines 35 ou 36 de l'année civile 2024

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

Se référer au syllabus

8. Responsable de module

Responsable: Schmid Ruth

Enseignants : Se référer au planning du cours et/ou au syllabus

Descriptif validé le 18 septembre 2023 par

Ruth Schmid Responsable de la filière

